

Le Canada et l'Ontario ont élaboré un contrat de prêt à vie valide pour toute votre période d'études postsecondaires à temps plein; ce contrat de prêt est appelé Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants, ou EMAFE. Vous pourrez imprimer votre EMAFE personnalisée à tout moment après avoir soumis votre demande RAFEO en ligne, puis la présenter à un comptoir désigné de Postes Canada. Vous n'aurez à accomplir cette étape qu'UNE SEULE FOIS pour toute la durée de vos études postsecondaires à temps plein.

Une fois votre EMAFE déposée et que votre demande est complète, votre aide financière sera versée directement dans votre compte bancaire, dès que votre école aura confirmé votre inscription.

Suivez ces quatre étapes pour recevoir votre aide financière du RAFEO.

Étape 1 : Dépôt de votre Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE)

Imprimez, remplissez et signez votre EMAFE

Une fois que vous aurez soumis votre demande du RAFEO pour études à temps plein, imprimez votre EMAFE. Vous pouvez aussi demander au Ministère de vous l'envoyer par la poste, mais nous vous recommandons de l'imprimer vous-même. Assurez-vous que l'impression est clairement lisible. Si vous avez fait une demande RAFEO à l'aide d'un formulaire papier, votre EMAFE vous sera envoyée par courrier. Lisez les conditions y figurant, puis remplissez et signez l'EMAFE.

Présentez votre EMAFE à un comptoir désigné de Postes Canada

Apportez sans tarder la page 1 de votre EMAFE à un comptoir désigné de Postes Canada (gardez les autres pages en votre possession pour les consulter au besoin; elles contiennent les termes et conditions de l'entente). Vous n'avez pas à attendre le début du trimestre. Vous devrez présenter les deux pièces d'identité suivantes :

1. Une preuve de votre numéro d'assurance sociale (NAS) :
 - votre carte d'assurance sociale;
 - un document officiel du gouvernement du Canada indiquant votre numéro d'assurance sociale (p. ex. : un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, un état de compte du cotisant du Régime de pensions du Canada ou une confirmation de numéro d'assurance sociale de Service Canada).
2. Une pièce d'identité valide avec photo émise au Canada par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou territorial. Exemples de documents acceptés : un passeport canadien, une carte de résidence permanente ou de citoyenneté, une carte avec photo émise par le gouvernement de l'Ontario, un permis de conduire valide ou une carte de santé provinciale avec photo. Les cartes étudiantes avec photo ne sont pas acceptées.

Pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se rendre à un comptoir de Postes Canada :

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à un comptoir désigné de Postes Canada parce que vous êtes à l'extérieur du Canada, vous habitez en région éloignée ou qu'il n'y a pas de comptoir désigné de Postes Canada dans votre voisinage, envoyez la page 1 de votre EMAFE et des copies de deux documents attestant votre identité (voir ci-dessus la liste des documents acceptables) à : Centre de service national de prêt aux étudiants, C P 4030, Mississauga, Ontario L5A 4M4.

Étape 2 : Présentation de tous les documents RAFEO exigés

Pour recevoir votre aide financière, vous devez d'abord faire parvenir à votre bureau d'aide financière tous les documents énumérés à la fin de votre demande RAFEO en ligne. Pour consulter la liste personnalisée des documents que vous devez présenter, connectez-vous sur le site Web du RAFEO et allez dans la section « Visualiser les détails de la demande ».

Étape 3 : Confirmation d'inscription par votre école

Votre école doit confirmer votre inscription avant que vous soit versée votre aide financière. Cette confirmation sera applicable pour chaque versement. Pour la plupart des étudiants, cette étape devra être réalisée au début du trimestre (p. ex., en septembre), puis au milieu de la période d'études (p. ex., en janvier). Pour obtenir plus de renseignements au sujet des versements et du financement, connectez-vous à votre compte sur le site Web du RAFEO et consultez la section « Vérifier l'état de votre demande ».

Étape 4 : Confirmation de vos revenus

Vous devez confirmer vos revenus avant le deuxième versement, qui est généralement fait au milieu de la période d'études (p. ex., en janvier). Vous recevrez des directives à ce sujet environ un mois avant la date prévue pour le deuxième versement.

Points importants

- Vous ne recevrez qu'une seule EMAFE pour toutes vos demandes RAFEO pour 2013-2014. Elle s'affichera chaque fois que vous soumettrez une demande en ligne, mais vous n'aurez à l'imprimer et à la présenter qu'une seule fois, tel qu'il est décrit ci-dessus.
- L'EMAFE que vous aurez présentée est valide pour toute la durée de vos études postsecondaires à temps plein. Vous n'aurez donc pas à la présenter de nouveau si vous faites une demande RAFEO l'année prochaine.